DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'Honorable M. Weir,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

A ORMSTOWN, LE 14 SEPTEMBRE 1907.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Il y a plus de 16 ans que j'ai eu l'avantage et le plaisir d'adresser la parole aux électeurs d'Ormstown et des environs et j'ai toujours gardé un excellent souvenir de cette intelligente et laborieuse population qui, à l'époque dont je parle, suivait les discussions politiques avec un intérêt soutenu.

Je suis très heureux qu'une nouvelle occasion se présente aujourd'hui de traiter pendant quelques minutes les questions publiques actuelles, devant une assemblée dont la majorité est du district de Beauharnois.

Il est bien connu que le district de Beauharnois a toujours pris un intérêt particulier à l'étude des questions publiques et le jugement clair et prudent de ses électeurs est proverbial. C'est confiant dans votre esprit de justice, que j'ai l'honneur de vous soumettre les questions publiques suivantes :

Je dois dire que c'est toujours un véritable plaisir pour moi d'adresser la parole à une assemblée de cultivateurs ; je crois réellement que, dans nos districts ruraux, la population s'intéresse beaucoup plus — donne plus de son temps — à l'étude des questions politiques, que celle de certaines de nos cités. Il est bien naturel, peut-être, que l'homme dont la richesse a pour base la valeur de la terre, comme c'est le cas dans un milieu de cultivateurs, soit plus attaché au sol natal et porte plus d'intérêt à tout ce qui affecte le bien du pays, que les hommes dont la fortune est engagée dans l'industrie, le commerce, ou encore dans les spéculations, sur les actions et les valeurs de bourse.

Cela est vrai surtout en ce qui concerne les affaires de la Province de Québec. L'habitant des campagnes comprend parfaitement l'importance du rôle de notre Législature. La population rurale apprécie à sa juste valeur l'œuvre de notre parlement provincial, qui est appelé à établir des lois affectant la propriété foncière, les affaires municipales, les relations de la famille, de la société, sans oublier les questions encore plus graves relatives à l'instruction publique, à l'application des lois, ainsi qu'à l'administration de nos terres publiques et de nos forets.

Je suis heureux de pouvoir féliciter la population d'Ormstown de la prospérité et du bien être que l'on constate ici partout il est évident que le progrès de la science agronomique et en particulier de l'industrie laitière ont été la cause de cette prospérité, dont on voit les preuves indéniables dans l'aspect de vos riantes campagnes, de vos larges et spacieuses granges et dans le confort de vos demeures.

A des hommes aussi industrieux, aussi intelligents, aussi progressistes, je ne crains pas d'exposer la politique de l'administration libérale de Québec.

FC049
W45
c.2

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA RESTAURATION DES FINANCES

Je n'ai pas l'intention de traiter par le menu les questions financières qui se rattachent à l'administration de la province ; mais je me flatte, à tout évènement, de pouvoir affirmer que nous avons entièrement changé la face des choses, depuis les jours sombres de 1892 à 1897, où nos adversaires accablaient nos populations sous le poids d'impôts injustes, accumulant déficits sur déficits et augmentant d'année en année la dette publique du pays.

Vous vous rappelez que le dernier gouvernement conservateur arrivait à la fin de la première année entière de son administration, avec un déficit de $24,828.00. Vous vous rappelez également que la dernière année de l'administration conservatrice a été marquée par une augmentation de dépense s'élevant à $4,907,281.71, ce qui constituait pour cette seule année un déficit de $984,013.01, et obligeait l'honorable Monsieur Marchand, le nouveau premier ministre de la province de Québec dès son arrivée au pouvoir à emprunter $700,000.00, sous forme d'emprunt temporaire afin de payer les dettes les plus criardes, que nous léguaient nos adversaires.

Depuis lors, l'administration libérale a payé cet emprunt temporaire de $700,000.00, et la dette de la province a été diminuée; nous avons aboli les impôts injustes, et grâce à une administration sage nous avons réussi à dépenser moins que notre revenu.

Comme vous le savez tous, l'année fiscale finissant le 30 juin dernier, donnait à la province un surplus de $500,000,00.

L'administration libérale n'a-t-elle donc pas un grand mérite d'avoir pu administrer les affaires publiques avec une somme moindre que son revenu, et cela après avoir fait disparaître certaines taxes injustes, sans faire aucun emprunt, et en donnant cependant au domaine public toute l'attention qu'il mérite.

L'administration de la justice n'a pas été négligée; les écoles ont reçu une attention particulière,nous avons aidé l'agriculture et la colonisation plus qu'elles n'ont jamais été aidées par les administrations passées, et nous avons fait tout cela sans dépenser tout notre revenu.

Mais l'on dira peut-être: "Si vous avez des surplus, si vous avez pu vous dispenser d'emprunter, cela tient à d'autres causes" par exemple à l'essor naturel des affaires de la province en ces temps de prospérité." Je répondrai à cela en vous référant aux archives et en vous montrant que, durant la dernière année d'administration conservatrice, les dépenses du gouvernement provincial atteignaient $4,907,281.71, tandis que durant l'année fiscale qui vient de s'écouler, nous n'avons dépensé que la somme de $4,823,824.50, soit $83,457.21 de moins que nos adversaires pendant la dernière année de leur administration. Vous savez tous que le prix de bien des choses augmente aux époques de prospérité; malgré cela, vous verrez que, pendant chives où vous verrez que, pendant l'année 1906-07, l'administration libérale, sans rien méconnaître des besoins du peuple et en donnant, au domaine public toute l'attention voulue, a dépensé moins que l'administration conservatrice durant la dernière année de son régime, il y a dix ans.

TRAVAUX PUBLICS

Si nous sommes arrivés à ce résultat on ne saurait dire que c'est parce que nous avons laissé tomber en ruines les propriétés publiques. Pour les réparations des différents palais de justice, d'un bout à l'autre de la province, nous avons dépensé la somme de $254,638.49. Nous avons construit de nouveaux palais de justice, dans les villes suivantes :

A Rimouski, au prix de . .	$ 33,462
A Hull	41,593
A Sherbrooke	135,421
A Montréal	232,834

Nous avons aussi contribué largement à la construction du nouveau Palais de Justice de Valleyfield ; nous avons dépensé $74,100 pour la construction de la magnifique Ecole d'Industrie Laitière de Saint-Hyacinthe. Nous avons construit une Ecole normale des plus modernes en la cité de Québec, au coût de $55,817. Nous avons contribué pour une somme

considérable, à l'érection de ponts en fer, à plusieurs endroits de la Province.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année dernière, pour la grande cause de l'éducation, nous avons dépensé $143,689.50 de plus que les conservateurs durant la dernière année de leur administration, et, ce qui est peut-être plus méritoire encore, nous avons réussi à provoquer dans l'opinion publique un tel intérêt pour le progrès de l'éducation, que les citoyens eux-mêmes ont dépensé l'année dernière $1,112,951 de plus pour la cause de l'éducation, par l'intermédiaire de leurs institutions municipales et scolaires, qu'ils n'en dépensaient il y a dix ans.

AGRICULTURE

Nous avons dépensé chaque année, $20,000 de plus que ceux qui nous ont précédés pour l'œuvre si importante des chemins de colonisation dans les nouveaux districts de la province.

En 1896 nos adversaires dépensaient $173,912.00 pour l'agriculture et je dois ajouter que d'après nos informations, cet argent a été bien dépensé et a donné de bons résultats, pour les populations agricoles de Québec.

Je suis également convaincu que la somme de $218,000 dépensée par nous, durant l'année fiscale finissant le 30 juin dernier, produira encore de meilleurs effets pour la classe agricole, puisque c'est un excédent de dépenses de près de $45,000, sur le montant octroyé par les conservateurs.

Il est déjà à votre connaissance que, durant l'année courante, la Législature nous a autorisés à dépenser une somme considérable pour aider à la construction de bons chemins permanents dans les vieilles municipalités.

J'ai la ferme conviction que cette politique rencontrera l'approbation générale.

POUR LES OUVRIERS

Le gouvernement n'a pas oublié, non plus, les intérêts sociaux du peuple, et plus particulièrement ceux des ouvriers, de nos cités, villes et villages. C'est le parti libéral qui a décrété que les secours payés par les Associations de Secours Mutuel seraient insaisissables.

Le parti libéral a établi des écoles du soir dans toutes les cités et villes de la province; de même qu'un bureau d'inspecteurs pour les établissements industriels afin de sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière. Ces institutions ont progressé et se sont développées à un tel degré qu'elles sont aujourd'hui égales à n'importe quelles institutions du même genre dans le monde entier. Nous avons aussi établi un tribunal d'arbitrage et de conciliation afin d'amoindrir et d'empêcher, autant que possible, les maux qui résultent des conflits entre patrons et employés.

Dans l'intérêt des ouvriers qui travaillent dans les manufactures, nous avons voulu que tout établissement industriel de la province fût pourvu d'un bon système de ventilation. Nous avons exigé aussi l'emploi d'appareils protecteurs pour le travail des machines. Nous avons fait des règlements concernant les heures de travail, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants; nous avons élevé à 14 ans la limite d'âge pour l'admission des enfants au travail dans les manufactures ; le but de ce règlement est d'empêcher que le développement moral et physique des jeunes enfants soit dangereusement affecté par le travail des manufactures.

De plus, nous avons exigé que les enfants employés dans les manufactures subissent à leur entrée un examen établissant qu'ils ont reçu une instruction suffisante ; cet examen était, malheureusement, de toute nécessité.

D'après la loi actuelle, il n'est permis à aucun enfant de travailler dans une manufacture s'il ne sait lire et écrire, ou du moins, s'il ne suit les cours d'une école du soir afin d'acquérir l'instruction nécessaire.

Le projet énoncé dans le programme de Monsieur Bourassa pour aider la classe ouvrière et les patrons, est d'établir un Conseil du Travail ; mais comme toujours, lorsqu'il annonce de si belles choses, il a oublié de dire en quoi consisteraient les fonctions de ce Conseil et de montrer en quoi il serait différent du système aujourd'hui en vigueur.

ECOLES TECHNIQUES

Nous avons élargi le champ d'action du Conseil des Arts et Manufactures et sous ses auspices nous avons aujourd'hui seize écoles du soir dans la province, où les jeunes gens ont acquis et acquièrent promptement des connaissances techniques et artistiques.

Nous avons inclus dans notre programme l'établissement d'écoles commerciales de jour et du soir et nous sommes disposés à dépenser l'argent nécessaire pour assurer leur succès, car nous croyons qu'elles sont nécessaires au développement des grandes industries de la province.

Nous avons octroyé une subvention généreuse à l'Ecole Polytechnique de Montréal.

Nous venons d'accorder une subvention de $5,000.00 à l'Institut Technique de Montréal, à la tête de laquelle se trouve Monsieur Alexander McFee, un des fils les plus distingués de ce comté.

Nous sommes en train d'établir des Ecoles Techniques dans les Cités de Montréal et de Québec, et une Ecole des Hautes Etudes Commerciales à Montréal, où les enfants du sol pourront acquérir une science des affaires commerciales qui leur permettra de parvenir au même rang que les chefs de l'industrie et du commerce des autres pays.

COLONISATION

On attaque le gouvernement en disant que nous n'avons pas fait assez pour la colonisation des terres de la Couronne de la province. A mon avis cette accusation est absolument dénuée de fondement. Le fait est qu'il y a un grand nombre de personnes qui prétendent que notre gouvernement a été par trop libéral en cédant les domaines de la couronne à des gens qui prétendaient vouloir s'y établir. Qu'est-ce que les archives indiquent ? De 1892 à 1897, nos adversaires émirent 2,604 patentes pour des terres de la couronne d'une étendue moindre de 500 acres. De 1897-8 à 1905-6 nous avons émis 8,395 patentes pour des terres de même étendue. Prenez encore la dernière année de l'administration conservatrice, vous constaterez qu'il fut émis, cette année-là, 595 patentes, pour une superficie totale de 65,881 acres, tandis qu'en 1905-6 nous avons émis 1376 patentes, pour une superficie totale de 138,896 acres, c'est-à-dire beaucoup plus du double en nombre et en étendue de ce que nos adversaires ont fait.

S'il ne vous plaît pas que je fasse des comparaisons avec ce qui se passait il y a dix ans je vous demanderai de jeter un coup d'œil sur la province voisine d'Ontario, où l'an dernier les patentes pour les terres ne représentaient que 10,833 acres, en comparaison de nos 138,896 acres.

Au cours de l'enquête de la Commission de Colonisation, il y a quelques années, on découvrit qu'un pauvre colon avait obtenu à lui seul 18 concessions de terres.

Dans bien des cas, il a été prouvé que les propriétaires de petites scieries avaient fait application pour des terres du gouvernement par l'intermédiaire de leurs employés et de leurs amis. Il est inutile de dire que ces gens-là n'étaient pas des colons de bonne foi, que ce qu'ils recherchaient était le bois de commerce sur ces lots et qu'une fois la terre dépouillée de ces arbres ils cessaient d'être colons. On dit couramment en plusieurs des régions forestières de la province que "le colon déménage sur le dernier voyage de bois." Il devient colon dans de nouvelles régions et sous un nouveau ciel, et là encore, le principal objet de sa convoitise est le bois qui est sur la terre.

Je ne veux pas dire un mot contre la propagation d'une politique de vraie et saine colonisation. Le gouvernement ne saurait avoir de meilleur programme que de chercher à établir les enfants du pays sur ses vastes terres mais le point que je veux mettre en relief, c'est qu'il est absolument nécessaire d'exercer la plus grande attention et le plus grand discernement en ce qui touche à cette question. Tous ceux qui se donnent le nom de colon ne sont pas toujours dignes de la libéralité du gouvernement.

CONCESSIONS FORESTIERES

Les forêts de la province ne sont pas la propriété exclusive de ceux qui, comme colons, font application pour des lots de terre. Elles appartiennent tout autant aux habitants des cités,

des villes et villages et des municipalités rurales de la province, qu'aux prétendus colons. Il ne faut pas oublier que, chaque année, le peuple de cette province tire un revenu de $1,200,000 à $1,500,0000, des forêts de la province. Cette somme considérable est dépensée en votre nom pour l'administration de la justice, pour le maintien du gouvernement civil de la province, pour aider nos écoles et académies, pour la construction des édifices publics et pour les services publics en général. Serait-il bien, serait-il juste, de n'imposer aucune restriction aux demandes qui sont faites par de soi-disant colons ? S'il en était ainsi, je vous le demande, comment remplacer le million et quart ou le million et demi que nous recevons annuellement des marchands de bois qui exploitent nos forêts?

Les appels faits par Monsieur Bourassa et ses amis à ce sujet me semblent être des appels faits à l'avidité irréfléchie d'une petite partie de notre population qui veut absolument avoir quelque chose pour rien. On essaie de créer l'impression que, seul, le gouvernement libéral est responsable de la location de nos territoires forestiers aux marchands de bois. Ceci n'est pas exact, et dans tout ce que je puis dire à ce sujet, je ne veux pas que l'on croie que j'agis sur la défensive. Je suis absolument convaincu que la politique de louer nos forêts aux marchands de bois, si elle est appliquée comme elle doit l'être, est une politique éminemment sage. Nos arbres sont une récolte comme toute autre chose. S'ils ne sont récoltés à temps, ils vieillissent et pourrissent et ne sont plus d'utilité à personne. De plus, si nous n'avions pas une classe d'hommes intéressés à la protection de nos forêts, les dommages considérables causés par les feux de forêts dont nous avons déjà souffert auraient été dix fois plus désastreux.

Mais si nous cherchons des comparaisons, sur cette partie de l'administration, laissez-moi vous dire que depuis la confédération les conservateurs ont loué des limites à bois d'une étendue totale de 37 788.00 milles carrés, tandis que les gouvernements libéraux n'en ont loué que 26,305.00 milles carrés, ou 11,483 milles carrés de moins que nos adversaires. La différence essentielle entre l'administration conservatrice et celle des libéraux sur cette question,est que, tandis que nos adversaires recevaient un prix moyen de $21.20 seulement par mille carré pour les forêts qu'ils louaient ou vendaient, le prix moyen reçu par les libéraux est de $101.09.

L'honorable M. Gouin, premier ministre de la province, a démontré aux électeurs de Châteauguay que, si les conservateurs avaient été aussi bons administrateurs dans leurs transactions, que l'ont été les libéraux, ils auraient touché sur les concessions forestières, y compris les intérêts accumulés, une somme de $15,000,000 et auraient pu diminuer d'autant la dette de la province.

Mais Monsieur Bourassa dit: "Tout cela est de l'histoire ancienne". Les libéraux sont arrivés au pouvoir au moment ou le prix du bois était élevé, mais lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le prix du bois était très bas." Je peux du moins répondre que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les forêts de pins de la Province de Québec n'avaient pas de rivales en valeur et qu'elles ont disparu comme par enchantement, adjugées à des amis politiques et autres, à des prix presque nominaux. Si on me reproche de remonter trop loin, dans le passé, je rappellerai qu'en l'année 1892, des limites ont été vendues, dans cette province à $14.28 par mille carré, qu'en l'année 1894, deux ans plus tard, des limites étaient vendues au prix de $7.14 par mille carré,—juste la moitié du prix précédent; — je rappellerai qu'en l'année 1897, le gouvernement, juste à la veille des élections générales, vendit pour $7,500 les fameuses limites Lamontagne, qui, immédiatement, entre la nomination et le jour de la votation, furent revendues pour la somme de $34,000. Je défie Monsieur Bourassa et n'importe qui, de m'indiquer dans les archives, une transaction semblable faite par l'administration libérale.

La dernière vente de limites a eu lieu en juin 1906, et le prix qui en a été reçu, n'est pas $7.00, ni $14.00 par mille carré, mais bien $195.03 par mille carré.

1896-97, la dernière année de l'administration conservatrice, n'est après tout, pas si loin de nous. Les Terres de la Couronne, durant cette année-là n'ont donné que $879,206.26 de revenus; en 1905-06, neuf ans plus tard, nous avons tiré de cette source un revenu de $1,507,925.99, soit une différence de $628,719.73 en faveur de la méthode employée par les libéraux pour percevoir ce qui est dû à la Province.

Je veux vous demander Messieurs, si avec des résultats semblables, tels que l'augmentation du revenu de nos forêts, l'abolition des taxes injustes, le maintien des dépenses à un chiffre moindre que notre revenu, l'abstention d'emprunter de l'argent sur le crédit de la Province, ne sont pas des preuves évidentes d'une administration intelligente et soigneuse.

Je puis parler là dessus avec une certaine indépendence, attendu que le département que j'ai l'honneur d'administrer est un département qui dépense. Le ministère des Travaux Publics ne perçoit pas de revenus, aussi le mérite de la prospérité de nos finances revient plutôt à mes collègues qu'à moi-même ou à ceux qui m'ont précédé dans la situation que j'occupe. Je connais le dévouement patriotique dont est animé notre honoré chef du Gouvernement, l'honorable Monsieur Gouin ; l'ardent désir qu'il a de donner à la Province une saine et progressive administration, et je suis enchanté du splendide succès qui a couronné ses efforts ainsi que ceux de ses prédécesseurs. L'honorable Monsieur Gouin ne dirige les affaires de la Province que depuis deux ans et demi et dans ce court espace de temps, il a su inspirer à tous ceux qui savent juger sainement la confiance et l'espoir dans les futures destinées de notre province ; sous l'habile direction d'un homme aussi distingué, notre peuple voit s'ouvrir de nouveaux horizons de progrès et de succès.

MONSIEUR BOURASSA

Cependant, chose étrange, c'est justement en ce moment que l'on voit paraître à notre horizon politique un de ces oiseaux des tempêtes dont la venue s'explique difficilement. Monsieur Bourassa se dit libéral—il se proclame un admirateur de la doctrine et de l'histoire libérale— il s'affirme l'ami de Sir Wilfrid Laurier, l'éminent leader du Parti Libéral au Canada, dont la venue en Europe a été applaudie par les hommes les plus éminents de ce temps et par ceux qui dirigent l'opinion dans les capitales, et dont le nom sera à jamais révéré dans les annales de notre pays. Et cependant Monsieur Bourassa n'a pas de plus grand plaisir que de dénoncer et de combattre Sir Wilfrid Laurier, chaque fois qu'il en a l'occasion ; de décrier son administration, de diffamer ses amis, ses collègues, et ceux qui l'appuient. A l'heure actuelle, M. Bourassa, ce "libéral de naissance," comme il se plaît à se qualifier, recherche les applaudissements et l'appui de tout ce qui est conservateur et réactionnaire dans la Province de Québec.

Je ne songe pas à nier le talent de M. Bourassa. Son talent d'orateur est certainement aussi remarquable que sa vanité. Quant à son programme ou à sa politique, il est difficile d'en parler, parce qu'il y a bien peu de gens qui puissent comprendre ce qu'il veut faire ou quelles réformes pratiques il prêche. L'indépendance, je le reconnais, est une des plus nobles qualités, mais l'indépendance de M. Bourassa me paraît ressembler beaucoup à celle dont pourrait faire preuve un bœuf que l'on lâcherait dans la boutique d'un marchand de vaisselle. Le bœuf est un animal très utile en certaines circonstances. Je crois que M. Bourassa peut-être lui aussi très utile, mais le pays n'a pas encore trouvé le moyen de l'utiliser. Il a été onze ans à la Chambre des Communes à Ottawa, et je voudrais bien savoir quelle réforme utile a été accomplie par lui, dans l'intérêt de ses concitoyens. M. Bourassa n'a jamais présenté aucune loi pouvant contribuer au progrès du pays. Il ne daigne pas même assister aux assemblées des Comités de la Chambre, où se fait la partie la plus substantielle du travail; pendant des jours et des semaines, à chaque session, son siège est vacant, mais si l'occasion se présente de faire du tapage, vous pouvez être certain que M. Bourassa est là.

Comparez un instant M. Bourassa aux grands hommes de notre histoire, à Sir Louis Lafontaine, par exemple, qui pendant les jours d'orage qui suivirent la rébellion de 37-38, se mit à la noble tâche de rétablir la concorde et l'harmonie entre les éléments hostiles de ce pays et qui a laissé une œuvre dont les libéraux, comme les conservateurs reconnaissent la grandeur. Rappelez-vous la carrière de Sir Georges Etienne Cartier, dont la diplomatie, avant et après la Confédération, fit tant pour établir le progrès du pays sur de fermes assises.

Jetez un coup d'œil sur la carrière merveilleuse de Sir Wilfrid Laurier, qui est aujourd'hui reconnu comme le trait d'union entre toutes les provinces, et les différentes races de notre pays et puis, comparez à ces hommes le triste idéal que se propose M. Bourassa, et vous pourrez alors juger de la médiocrité de cet homme. Après tout, qu'est-ce qu'il a fait à Ottawa ? Lorsque la mère-patrie eût à soutenir une guerre contre les Boers et que les patriotiques enfants du Canada voulurent lui tendre la main, la voix éloquente de M. Bourassa s'éleva pour dire que le gouvernement n'avait aucun droit constitutionnel de prêter son appui au désir du peuple, et que Sir Wilfrid Laurier trahissait son devoir, en cédant aux demandes qui lui étaient faites. Il est bien certain qu'à cette époque, M. Bourassa aurait mieux aimé voir éclater une guerre civile au Canada que de permettre à aucun de ses concitoyens de prêter main-forte à la mère-patrie, dans sa guerre lointaine.

Quand la question délicate du règlement de la question des écoles, dans les provinces d'Alberta et Saskatchewan fut mise en discussion à la Chambre au moment où il fallait les plus hautes qualités d'un homme d'état pour éviter la scission de notre population en deux groupes hostiles, au moment où le calme jugement de Sir Wilfrid Laurier avait trouvé une solution de la difficulté, que fit M. Bourassa ? Il réclama bruyamment la livre de chair de Shylock—pas de conciliation pour lui,pas de concession diplomatique, et cette fois encore, si l'opinion publique l'eût suivi, le pays se serait trouvé dans une situation critique.

Sans doute, son attitude, lors de ces affaires, lui a amené quelques partisans irréfléchis, mais je suis convaincu que le sage et calme jugement de la grande majorité du peuple de cette province condamnera la ligne de conduite que s'est tracée M. Bourassa.

Il s'est présenté une occasion où M. Bourassa aurait pû se rendre utile. C'était dans son comté même, au chef-lieu même de ce comté, lorsque il y a un an un grave conflit éclata entre employés et patrons. Si M. Bourassa était opposé à la politique de conciliation à la Chambre des Communes il aurait dû au moins être en faveur d'une telle politique parmi les siens. Pourtant, pendant tout le temps qu'a duré cette grève sanglante, où furent tués des hommes et des propriétés détruites, personne n'entendit M Bourassa élever la voix pour apaiser la tempête. Loin de là, nous le retrouvons quelques mois plus tard à Ottawa, parlant éloquemment de l'impérieuse nécessité de faire imprimer sur les timbres postes et les billets de banque des formules dans les deux langues nous le retrouvons dénonçant le progrès et le développement du Canada comme un fléau odieux. L'idée que des milliers et des centaines de milliers de colons venant des pays étrangers viennent se fixer dans notre Nord-Ouest, est pour lui un hideux cauchemar, et ils les dénonce violemment comme étant des évadés de prisons et d'asiles d'aliénés. Il a essayé de persuader ses auditeurs que cette immigration est un mal pour eux et qu'ils auront à en souffrir dans l'exercice de leurs droits politiques. Son attitude et ses paroles lui ont valu une digne réplique de Monsieur le Sénateur Roy, d'Edmonton, qui connait les immigrants beaucoup mieux que Monsieur Bourassa.

M. Bourassa se rend compte que, à Ottawa, son prestige est fini et que ni lui, ni ses deux jeunes partisans ne pourront jamais se faire élire de nouveau au parlement fédéral. Il croit qu'il est temps de lancer une nouvelle politique et de consacrer ses efforts héroï-

ques à sauver la province de Québec de la tyrannie d'un Gouvernement inique. Et, que fait-il ? Il croit qu'il est temps d'être un peu diplomate et le voici qui dans un langage fleuri prodigue les paroles mielleuses à l'adresse de Sir Wilfrid Laurier, le grand chef du parti libéral, et il se proclame lui-même un libéral. Mais il ne peut tout à fait imposer silence à sa pensée intime et nous l'entendons dire à Montmagny en juillet dernier que l'administration libérale était plus corrompue que n'importe quelle administration conservatrice ne l'avait été dans le passé, ("pourtant, dit-il, il y a plus de corruption dans l'administration publique que sous le régime conservateur.")

A la même assemblée, il s'écrie : "Il est dit que nous devons sacrifier nos principes, nos droits, l'intérêt de nos enfants, à Sir Wilfrid Laurier."

Voici ses propres paroles: ("C'est-à-dire qu'il faudrait sacrifier nos principes, nos droits, l'intérêt de nos enfants, pour Monsieur Laurier. Or, cette politique, je l'ai dénoncée, je la dénoncerai toujours.") Il proclame que Sir Wilfrid Laurier est entouré de voleurs. Je demande à tout homme de bon sens, qui connait Sir Wilfrid, s'il y a un mot de vérité en de telles paroles prononcées par Monsieur Bourassa qui se prétend un libéral et un admirateur de Sir Wilfird Laurier.

A l'assemblée de Montmagny, sa cervelle n'avait pas encore pris complètement en feu et nous l'entendons prononcer les mots suivants d'après un rapport du "Star". Relativement aux accusations de nos adversaires contre les Honorables Messieurs Turgeon et Prévost, il dit : "Je me suis joint aux Honorables Messieurs Gouin et Turgeon, en 1892, pour dénoncer l'honorable A. R. Angers, parce qu'il avait enlevé à la Législature l'enquête relative aux accusations portées contre le ministère, la législature étant d'après moi seule autorisée à agir en des cas semblables. Ces accusations se perdent dans le brouhaha d'une élection. Les honorables messieurs Prévost et Turgeon peuvent être innocents. Je les considère comme innocents jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'ils sont coupables".

Ceci a été dit vers le milieu de juillet et malgré cela, quelques jours après, à Ste-Martine, dans ce comté même, nous le trouvons prenant pour acquis que les honorables Messieurs Turgeon et Prévost sont coupables des accusations portées contre eux et les dénonçant avec tout le feu de sa véhémente éloquence.

L'homme qui demandait à l'honorable Monsieur Gouin pour rendre justice au peuple en même temps qu'à ses collègues accusés d'ouvrir une enquête parlementaire, moins de deux semaines après cette demande, condamne lui-même ces hommes sans aucune preuve additionnelle, et dénonce aussi Monsieur Gouin, parce qu'il les garde dans son Cabinet. Il se plaint que l'honorable Monsieur Turgeon ne fait pas arrêter le Baron de l'Epine pour parjure, sachant bien pourtant que ce dernier avait si bien choisi son terrain, qu'il ne pouvait pas y avoir de preuve, sauf son serment contre celui de Monsieur Turgeon. Aucun magistrat ne permettrait l'émission d'un mandat en de telles circonstances, il exigerait les déposition de deux témoins ou d'autres preuves corroborant celles du plaignant.

La bassesse de caractère du Baron de l'Epine a été suffisamment démontrée lors de l'enquête tenue à la dernière session législative. L'hon. M. Prévost a parlé d'une lettre de chantage qu'il avait reçue du Baron de l'Epine, dans laquelle il le menaçait de faire des déclarations compromettantes pour le ministre, s'il n'obtenait pas une position du gouvernement. Le Baron de l'Epine a écrit à l'Orateur de la Chambre, disant qu'il n'avait jamais envoyé la lettre en question. Afin de s'assurer des faits de la cause, un Comité de la Chambre a fait une enquête, au cours de laquelle le Baron de l'Epine, sous son serment, a admis avoir écrit et signé cette lettre, mais a nié carrément l'avoir envoyée. D'un autre côté, M. Girard, rédacteur du "Journal de l'Agriculture," a juré que cette lettre lui a été remise par de l'Epine, qui lui demandait de la remettre person-

nellement à l'hon. M. Prévost; et c'est ce qu'il fit. Le témoin a été transquestionné par M. Tellier, député de Joliette, un des plus habiles avocats de la Chambre, et son témoignage est resté le même. Le fait que cette lettre a été envoyée, a été prouvé par la production d'une autre lettre du Baron de l'Epine à l'hon. Premier Ministre, dans laquelle le Baron faisait mention des menaçes faites à l'hon. M. Prévost.

L'examen attentif de ces lettres et le verdict du Comité démontrent clairement le caractère de l'homme, sur qui M. Bourassa et ses amis s'appuient pour faire leurs scandaleuses déclarations. Voici ces lettres:

A l'hon. M. Prévost,

Québec, ce 30 oct. 1906.

Monsieur le Ministre,

Je profite de vous savoir chez vous pour vous joindre et pour vous donner en même temps qu'à moi l'occasion de cesser nos dissentions, en un mot c'est une dernière démarche de conciliation. Revêtu de votre caractère ministériel et usant librement de vos prérogatives vous m'avez promis une position, c'est la revendication de cette promesse de ma part qui a amené nos dissentiments vous savez et je vous affirme que je suis résolu à poursuivre l'exécution de cette promesse par tous les moyens légitimes, ma volonté sera inébranlable. Jusqu'à présent si j'ai parlé, et je n'avais aucun motif de me taire, je n'ai pas écrit, cela viendra si je n'obtiens pas satisfaction et à la prochaine session vous succomberez sous le poids de diverses accusations notamment celle d'avoir ruiné à jamais l'immigration belge dans la province de Québec, le hasard des circonstances a mis à ma disposition un dossier foudroyant pour la démonstration de cette théorie. Dans ces conditions je ne crains pas la guerre ouverte, mais elle me peinerait fort et me désobligerait extrêmement, je ne tiens pas du tout à vous créer des ennuis, je veux simplement sauver le ridicule dont vous m'avez couvert et gagner honorablement ma vie.

Vous êtes ministre, je suis un simple particulier, à moi de faire la démarche, je la fais franchement, mais c'est la dernière; il est facile pour vous d'y répondre indirectement, en me faisant donner dans un autre département un travail que vous ne pourriez plus me donner sous vos ordres. Dans de telles conditions je travaillerai à effacer la mauvaise impression qui règne en Belgique, et je vous ferai remettre un dossier qui restera sans cela un document contre votre carrière politique.

Croyez-moi, cherchons plutôt un terrain d'entente qu'un lieu de combat, et je trace ces lignes sous l'inspiration du calme et de la réflexion.

J'ai l'honneur, monsieur le Ministre, de vous saluer,

(Signé)

BARON DE L'EPINE."

"Québec, ce 25 février 1907.

A l'honorable président de l'Assemblée législative de Québec.

M. le président,

Par un vote de la majorité de ses membres, la Chambre d'Assemblée a décrété à sa séance de vendredi dernier l'insertion dans ses procès-verbaux d'une lettre que l'honorable monsieur Prévost a produite le mardi, 18 du courant et qu'il a donnée comme une lettre venant de moi.

Je m'inscris en faux contre une telle assertion et je nie péremptoirement, sans réserve, avoir envoyé ou fait envoyer cette lettre à l'honorable ministre.

Je suis simplement la victime d'un procédé peu délicat, et je demande à la Chambre de ne pas s'en rendre le complice, en refusant l'acte de justice que je sollicite.

Je lui demande, en conséquence, de faire également insérer dans ses procès-verbaux ma présente dénégation.

Veuillez, M. le président croire à l'expression de ma plus haute considération.

BARON DE L'EPINE."

A l'Honorable M. Gouin, Premier Ministre de la province de Québec.

Québec ce 1er novembre 1906.

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de la visite que j'eus l'honneur de vous faire hier, vous me fîtes remarquer que je ne vous avais pas prévenu des promesses que l'hon. ministre de la colonisation m'avait faites, dans le moment ma mémoire ne m'a pas servi mais je constate maintenant vous avoir mentionné la chose le dix-neuf août, y avait-il lieu de faire état de cette affaire avant cette date, n'eut-il pas été préférable qu'il n'en fut jamais question ?

Permettez-moi de laisser de côté ces fâcheux incidents, de les oublier pour vous résumer en quelques mots ma situation telle qu'elle est : voilà la cinquième fois que je suis en missions pour votre gouvernement, je sais y avoir mis tout mon zèle et tout mon dévouement, de fait je pense avoir donné en général satisfaction ; je n'ai pas gagné d'argent, au contraire j'ai fait des dettes, je n'en fais de reproche à personne et je ne m'en plains pas, mais me trouvant dans une situation très critique, je demande à ce gouvernement pour lequel j'ai consacré mon temps, que j'ai dignement représenté à Liège, de me donner momentanément une place qui me permette de gagner honorablement ma vie pendant cet hiver, ma demande n'est-elle pas naturelle et juste, d'autant plus que si on reconnait que les importations de chevaux ont été utiles, que les députés s'en sont réclamés dans leurs élections, il me revient bien une petite part de l'œuvre quant à l'exécution. Quant à la polémique de certains journaux, contre M. Prévost, j'en nie complètement la paternité, elle n'a révélé d'ailleurs au public que des faits qui ont été relatés dans les journaux belges et qui ont depuis longtemps passé l'océan, je reconnais toutefois qu'elle coïncide avec certaines menaces que je lui ai adressées après qu'il m'a poussé à bout et blessé de la façon la plus injuste quoiqu'il en soit je ne demande pas mieux que d'oublier.

Espérant, Monsieur le Premier Ministre, que vous prendrez ces lignes en considération, je vous présente l'assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

(Signé) BARON DE L'EPINE.

La conclusion du rapport du comité se lit comme suit :

Après avoir entendu la preuve verbale et écrite et après avoir délibéré, votre comité en arrive aux conclusions suivantes :

1. M. de l'Epine a écrit et signé la lettre du 30 octobre 1906 qui fait l'objet de la présente enquête, avec l'intention bien arrêtée de la faire parvenir à l'honorable M. Prévost.

2. De fait, il a remis cette lettre à M. Alexandre Girard, son ami, avec instructions de la transmettre à son destinataire.

3. Cette lettre a été remise, le 30 octobre 1906, à l'honorable M. Prévost par M. Girard lui-même, conformément aux instructions formelles qu'il avait reçues de M. de l'Epine.

4. Le lendemain 31 octobre 1906, M. de l'Epine s'est rendu auprès de M. Girard pour s'enquérir du résultat obtenu par sa lettre.

5. M. de l'Epine, dans sa lettre en date du 25 février 1907 à l'honorable Président de l'Assemblée Législative de Québec, dans laquelle il affirme n'avoir jamais envoyé ou fait envoyer cette lettre du 30 octobre 1906 à l'honorable M. Prévost a sciemment fait une affirmation fausse ; et, en agissant ainsi vis-à-vis du Président de cette Chambre, il a porté une atteinte grave aux privilèges de l'Assemblée Législative. Et votre comité ajoute qu'en affirmant sous serment, comme il l'a fait devant votre comité, le 7 mars courant, qu'il n'avait jamais chargé M. Girard de transmettre cette lettre à l'honorable M. Prévost, et de plus qu'il n'avait jamais adressé de menaces à ce dernier, M. de l'Epine a sciemment faussé la vérité et la chose est clairement prouvée, d'abord par M. Girard, dont le témoignage est corroboré par l'honorable M. Prévost, par M. Alfred Pelland, par toutes les circonstances qui ont précédé et suivi la signature de cette lettre, et enfin par

la reconnaissance que M. de l'Epine en fait lui-même de la façon la plus formelle, et sous sa propre signature, dans la lettre qu'il a écrite et adressée deux jours plus tard, à savoir : le 1er novembre 1906, à l'honorable Premier Ministre, laquelle lettre fait partie du présent rapport.

Le tout humblement soumis.

(Signé) F. X. DUPUIS,
Président.

A Montmagny, en juillet dernier, nous entendons M. Bourassa déclarer qu'il est prêt à donner à Monsieur Gouin un appui indépendant à certaines conditions, et quelques semaines plus tard, à Rigaud, il proclame que Monsieur Gouin est un lâche, un coupe-iarrêt, et un assassin, et à l'Assomption, il renforce la véhémence de ses épithètes en disant que l'honorable Premier Ministre de la Province, est un homme sans caractère.

Partout où il va, il affiche son respect pour le peuple et ensuite il dit aux électeurs qu'ils ont élu pour les représenter à la Législature, un lot de "politiciens galeux", de "pantins politiques", "d'esclaves sans honneur".

Monsieur Bourassa, lorsqu'il parle sur les hustings, n'a jamais un bon mot à dire de qui que ce soit. Il fait une campagne de critique à outrance. Peut-il en résulter quelque-chose de bon? La chose peut plaire à certaines gens mal intentionnées et ignorantes, mais en fin de compte, restera comme une page bien lamentable dans notre histoire politique.

A Ste-Martine, il y a quelques semaines, Monsieur Bourassa dénonça vigoureusement l'honorable Monsieur Prévost, l'accusant d'avoir vendu certains droits de mines, dans le district de Chibougamoo et démontra éloquemment que les autres Ministres étaient intéressés en cette affaire. Des auditeurs irréfléchis, soulignèrent ces paroles de bruyants applaudissements. Maintenant, quelle était la preuve qu'il a apportée contre les collègues de M. Prévost ?

M. Bergevin, député de Beauharnois, avait parlé à Chateauguay d'un projet de chemin de fer entre Montréal et le Labrador, les journaux en firent rapport. M. Bourassa, pour s'assurer quelques applaudissements, dénature le sens des paroles de M. Bergevin, et en fait une déclaration, allant à dire que c'est l'intention du gouvernement de construire une ligne de chemin de fer jusqu'aux mines MacKenzie, à Chibougamoo.

Or, tout le monde, à part M. Bourassa, sait bien qu'un chemin de fer de Montréal au Labrador passerait à des centaines de milles de Chibougamoo. C'est malheureux pour M. Bourassa, mais toutes ses déclarations sensationnelles ressemblent à celle que je viens de vous citer.

A Sainte-Martine, M. Bourassa dit encore, d'après un rapport du "Star", qu'il avait en sa possession, des déclarations assermentées de MM. J. R. Booth et E. B. Eddy, deux des plus grands marchands de bois et industriels de la province, déclarant que mille pour mille, les limites à bois de la province de Québec valaient plus que celles d'Ontario; et, pour soutenir cette déclaration, son organe, "Le Nationaliste" s'appuie sur les données du Rapport de la Commission de Colonisation.

La preuve semblait convaincante, mais, après d'actives recherches dans le Rapport de la Commission de Colonisation, je puis vous affirmer, sous ma responsabilité de ministre de la Couronne, que MM. J. R. Booth et E. B. Eddy, n'ont jamais déclaré sous serment, rien de la sorte. Ce que M. Booth a déclaré dans son témoignage c'est ce qui suit : "Nous ne nous attendons pas à ce que le bois des limites de Québec nous rapportera autant que celui d'Ontario"; et il donne pour raison de ce fait, que 1o dans la province d'Ontario, les colons n'ont pas le droit de choisir des lots sur lesquels se trouve du bon bois, et que les arbres restent toujours la propriété de marchand de bois, même lorsque les lots sont concédés aux colons ; 2o Que les droits de coupe sont de beaucoup moins élevés dans Ontario et le mode de les calculer plus rigoureux chez nous ; 3o Que les li-

mites de notre province sont très éloignées et plus difficiles d'accès pour les matériaux et les provisions : 4o Les salaires des ouvriers sont plus élevés dans Québec et il faut dépenser beaucoup plus pour la descente des billots.

Le témoignage de M. Eddy, n'aide pas davantage M. Bourassa.

M. Bourassa peut-il sincèrement croire à tête reposée qu'il a obtenu les applaudissements de l'assemblée de Ste-Martine, par des moyens loyaux et honorables.

A Ste-Martine, M. Bourassa dit encore que "l'industrie de la pulpe consomme des arbres qui n'ont pas plus de 3 pouces" et mène à abattre tout ce qu'il y a de bois debout (d'après un rapport du "Star").

La vérité c'est que nos lois forestières, d'après l'article 12 des règlements, interdisent aux marchands de bois de couper aucun pin qui mesure moins de 12 pouces de diamètre, aucune épinette mesurant moins de 11 pouces de diamètre, et les autres arbres moins de 9 pouces de diamètre, à 3 pieds audessus de la souche, la seule exception étant pour l'épinette noire qui peut être coupée à 7 pouces de diamètre.

Il est impossible que M. Bourassa ignore ces choses-là, et malgré cela il déclare que l'industrie de la pulpe veut que l'on rase tout ce qu'il y a de bois debout sur les limites.

Pour faire une comparaison à notre désavantage, M. Bourassa dit que dans Ontario, les propriétaires de limites ne peuvent pas couper d'autre bois que le pin et le bois de pulpe. S'il voulait se donner la peine de feuilleter le rapport de l'an dernier du Département des Terres, Mines et Pêcheries d'Ontario, pages 34 et 35, il constatera que l'on a perçu des droits de coupe sur toute espèce de bois, tels que billots de bois de sciage, bois de "boom", bois de dimensions de toutes sortes, frêne, merisier, orme, pruche, etc.

M. Bourassa avance aussi que dans la province d'Ontario on annonce les ventes de limites plus de 12 mois avant la mise aux enchères.

Je tiens dans ma main un avis de vente de limite du gouvernement provincial d'Ontario, déclarant qu'un ordre en conseil en date du 8 juillet, 1907, donne avis de la vente de certaines limites qui devront être mises aux enchères, le 3e jour de septembre 1907, c'est-à-dire moins de deux mois après que cet Ordre en Conseil fut passé. L'on se demande avec raison, à quelle source M. Bourassa puise ses renseignements.

A son assemblée de l'Assomption, d'après un rapport du "Star", M. Bourassa déclare que nos limites se vendent à vente privée. Je lui dirai qu'une telle déclaration est absolument fausse, et qu'il lui est impossible de prouver cet avancé. Il est plus que probable qu'il sait bien, à lui-même, comme à toute autre personne, qu'il ne dit pas la vérité, mais il est prêt à dire n'importe quoi pour s'attirer quelques applaudissements.

L'AFFAIRE BREAKEY

M. Bourassa déclare aussi que dans le mois de juin 1906, certaines limites ont été vendues à M. John Breakey, le marchand de bois bien connu, après une conversation louche entre lui et l'hon. M. Turgeon au cours d'un diner au Club de la Garnison, à Québec, et que cette conversation eut lieu alors que la vente des dites limites était ajournée. M. Breakey a répondu sous sa propre signature, que ni à l'époque indiqué, ni avant ni après, il n'a lunché déjeuné ou soupé en compagnie de l'hon. M. Turgeon. Malgré ce fait, M. Bourassa ne semble pas songer qu'il est tenu de rétracter cette injurieuse déclaration.

M. Bourassa dit que M. Breakey a réalisé $695,000 sur cette transaction. A quelle source M. Bourassa puise-t-il des informations aussi précises des affaires privées de M. Breakey ! Je ne puis le dire; je ne crois pas qu'il le puisse lui-même, il ne se hasarde jamais à donner aucune preuve de ses déclarations. Il est impossible, à moins d'employer un très habile détective, de savoir quel bénéfice a réalisé M. Breakey. Il

a été annoncé publiquement, toutefois, qu'une quinzaine de mois après, M. Breakey a formé un syndicat, à qui cette propriété fut transmise à un prix profitable pour M. Breakey, et que cette propriété doit être exploitée par ce syndicat. Pendant les quinze mois en question, il ne faut pas oublier que des circonstances se sont présentées à l'effet d'augmenter la valeur des limites en question. Un embranchement du Chemin de Fer Québec et Lac St-Jean a été construit sur le St-Maurice, dans le voisinage de ces limites ; la construction du Pont de Québec avançait avec rapidité, promettant une ligne directe pour le transport du bois des limites, aux scieries, et enfin, dans le même temps, il s'est produit une hausse considérable et inattendue sur le prix du bois de pulpe et sur le bois en général. Mais malgré toutes ces circonstances, je ne crains pas d'affirmer que l'avancé de M. Bourassa allant à dire que M. Breakey aurait réalisé des profits est absolument le produit de son imagination. Il n'existe pas de renseignements officiels à ce sujet, et tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que Monsieur Breakey n'a réalisé qu'à peu près un cinquième de la somme mentionnée par Monsieur Bourassa.

Il ne faut pas oublier que dans les causes de Monsieur Breakey et de Monsieur Dupuis, deux causes dont Monsieur Bourassa s'occupe beaucoup, le prix d'adjudication aux enchères a été accepté en présence de marchands de bois des Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et de plusieurs autres des Etats-Unis, après que l'on eût publié les annonces pour ces limites, non pas seulement durant l'année 1905 mais pendant plusieurs années antérieures. Les marchands de bois sont aussi avisés que qui que ce soit, lorsqu'il s'agit d'obtenir un avantage, et si ces limites eûssent été vendues à un prix ridiculement bas, comme l'affirme Monsieur Bourassa, ces autres marchands de bois, qui étaient présents ce jour-là, auraient trouvé moyen de les obtenir aussi bien que Monsieur Breakey.

L'AFFAIRE DUPUIS

Relativement à la transaction concernant M. Dupuis : J'ai toujours compris que M. Dupuis avait acheté la propriété aux enchères publiques pour le compte d'un client qui, plus tard, ne l'a pas acceptée ; après avoir attendu plusieurs mois, Monsieur Dupuis s'est estimé très heureux de pouvoir se débarrasser de cette limite, sans profit aucun. Dans une lettre adressée aux journaux, il l'affirme lui-même et il est probable qu'il est mieux renseigné sur cette question que ne l'est Monsieur Bourassa, dont l'audace sans bornes en des questions aussi sérieuses est si tristement déplorable.

Monsieur Dupuis s'est retiré de la politique et il ne peut venir se défendre sur les hustings. Il est assurément étrange de constater que bien que Monsieur Dupuis fût à son siège, à la Législature, trois ans après la date de cette vente, qui eut lieu en 1904, personne ne s'est plaint jusqu'alors de cette transaction.

LES BOIS D'ONTARIO

Voulez-vous me permettre de vous dire un mot de la valeur relative des limites à bois dans Québec et dans Ontario ? Tous les marchands de bois avec qui j'ai causé sur le sujet m'ont déclaré, de même que Monsieur Booth, du témoignage duquel j'ai déjà parlé, qu'il est plus profitable de faire chantier dans la province d'Ontario que dans la province de Québec. La principale raison est celle-ci : dans Ontario, ils ont beaucoup plus de vin que nous et il est beaucoup plus facile de transporter les provisions et le matériel dans les chantiers ainsi que de descendre le bois ; nos limites sont beaucoup plus éloignés et beaucoup plus difficiles d'accès. Comme le dit le sénateur Edwards dans une récente entrevue qu'il a donnée à "La Presse," la province d'Ontario est réellement une Péninsule presqu'entourée des eaux du Lac Supérieure, du Lac Huron, de la Baie Georgienne, du Lac Erié, Ontario et de la Rivière Ottawa. Les rivières qui aboutissent à ces lacs rendent la descente du bois extrêmement facile et bien plus profitable que les mêmes opérations faites

ici sur les limites que nous avons à vendre dans la province de Québec.

Quant à la valeur des arbres de forêts de ces deux provinces je constate que la province d'Ontario, en 1906, a coupé en billots de bois de sciage (pin et autres) bois de "boom." bois de sciage de toutes dimensions (pin et autres), un total de 779,771,419 pieds B. M. sur leurs limites dont la superficie n'est que de 29 pour cent des limites concédées par la province de Québec.

D'un autre côté, Québec n'a coupé que 299,320,013 pieds de bois de même qualité, soit une différence en faveur d'Ontario pour cette année-là seulement de 550,451,406 pieds B. M.; Eu égard à la différence en superficie, les limites d'Ontario ont produit l'année dernière onze fois plus que les limites de Québec, quant au bois sus mentionné.

Dans ces circonstances, prenant en considération les avantages que la province de Québec peut avoir relativement au bois de pulpe ainsi que les déclarations faites par les marchands de bois établissant qu'il est plus coûteux d'opérer la coupe du bois dans la province de Québec que dans Ontario, qui est à proximité du marché américain par la voie des grands lacs, est-il surprenant que le revenu perçu par le Gouvernement d'Ontario de ses limites soit plus considérable que ne l'est le revenu perçu par la province de Québec ? Les mêmes marchands de bois qui ne veulent pas payer plus de $200.00 le mille carré dans Québec sont prêts et consentent à payer une somme beaucoup plus considérable à la province d'Ontario. Est-ce que l'administration actuelle de la province de Québec est plus responsable de sa position géographique que ne l'étaient les administrations qui l'ont précédée ?

D'un autre côté, les droits de la coupe du bois dans Québec sont beaucoup plus considérables à certains points de vue que ne le sont ceux d'Ontario et lorsque nous les avons tous perçus, ainsi que les bonus, les frais de transfert, la taxe des feux, les loyers annuels des terres, et soumis l'acheteur au droit détenu par le Gouvernement de permettre aux colons de choisir des lots sur les limites, sans compensation pour le propriétaire de limites, il me semble que nous retirons bien tout ce que nous pouvons raisonnablement attendre de nos forêts, au moins pour le moment.

Il y a plus d'un an cependant nous en sommes venus à la conclusion que dans les circonstances actuelles, il était préférable pour quelque temps du moins, de ne plus vendre aucune limite, pour quelques années à venir, et pour la première fois depuis longtemps, en juin dernier, aucune vente de limites ne fut annoncée dans la "Gazette Officielle" de Québec.

RESERVES FORESTIERES

M. Bourassa annonce à son de trompe que, selon ses idées progressistes, la province de Québec devrait établir des réserves forestières, afin de protéger nos forêts pour les générations à venir, et dans l'intérêt de la conservation de nos cours d'eau. Je ne puis pas dénoncer cette clause du programme de M. Bourassa, parce que c'est exactement la politique du gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie, et voici la liste jusqu'à date, des réserves établies dans la province de Québec.

	Milles carrés.
Parc National.	3,271 1-3
" Gaspé.	2,523 1-2
Réserve Rimouski.	1,219 2-3
" de la Chaudière.	156
" Témiscouata . .	227
" Bonaventure . .	1,733
" Saguenay et Labrador	110,000
" Barachois. . . .	113
" Ottawa.	27,652
" St-Maurice. . . .	21,121
" Rivière Ouelle .	310
Total.	168,386 1-3

ou en acres: — 107,766,253 — une superficie trois fois plus grande que l'Angleterre et le pays de Galles. M. Bourassa est en retard de quelques années, lorsqu'il nous parle de réserves forestières. Il demande au Gouvernement d'établir des réserves pour les fins de la Colonisation

et nous avons déjà établi ces réserves bien avant qu'il ait songé à en parler.

ECOLES COMMERCIALES SECONDAIRES

Monsieur Bourassa dit aussi que nous devrions établir des Ecoles secondaires entre nos écoles élémentaires et nos collèges classiques pour la préparation des enfants à la vie commerciale. Encore une fois, j'en conviens avec Monsieur Bourassa ; je lui ferai remarquer le fait, dont apparemment il ne semble pas se douter, que nous avons dans la Province de Québec 791 écoles modèles et académies fréquentées par 131,106 élèves.

Je ne crois pas que le peuple soit prêt à adopter la politique d'éducation de Monsieur Bourassa, parce qu'il s'oppose particulièrement à ce que les représentants élus par le peuple se réservent la responsabilité de dépenser les sommes votées par la Chambre.

Monsieur Bourassa prêche aussi la vente des pouvoirs d'eau aux enchères. C'est précisément la loi qui est en vigueur actuellement dans la Province depuis quelque temps.

TOUT SIMPLEMENT !

Je regrette de ne pouvoir suivre M. Bourassa dans toutes ses théories. A Québec, il y a quelque temps, il émettait la splendide proposition qu'il était du devoir du Gouvernement local d'établir les plans d'un réseau de chemins de fer et de grandes routes pour le développement de la Province et d'expédier tout simplement le projet à Ottawa en demandant au Gouvernement Fédéral de faire tous les travaux et d'en payer le coût. Une idée semblable, j'en suis convaincu ne peut germer que dans le cerveau de Monsieur Bourassa. Il ne semble pas se rendre compte que le Parlement Fédéral se contenterait de rire d'une pareille demande.

BOURASSA vs PAPINEAU

Il vient d'émettre un autre projet qu'il dit être absolument nécessaire à la bonne administration de la Province de Québec, savoir : la création d'une commission permanente d'hommes de loi distingués, qui seraient inamovibles, comme les juges et seraient chargés de reviser notre législation Fédérale et Provinciale. Il y a environ cent ans un semblable corps permanent et inamovible existait dans dans notre province et le grand-père de M. Bourassa a fait beaucoup de bruit à ce sujet, prétendant que ce qu'il fallait à la province, c'était un gouvernement représentatif et responsable. Nous avons maintenant, Dieu merci, nos représentants et notre gouvernement responsable, et bien rares, sont dans cette province, si toutefois il y en a, ceux qui désirent retourner à cent ans en arrière avec M. Bourassa.

Je voudrais ajouter un mot au sujet des accusations violentes et déloyales lancées par M. Bourassa contre quelques-uns de mes collègues, mais comme il y a d'autres orateurs qui parleront après moi, je me bornerai à répéter les remarques faites par M. Bourassa lui-même à Montmagny. Je dirai après lui que l'endroit où il convient de faire une enquête au sujet de ces accusations, ce n'est pas devant une assemblée publique, mais bien devant la législature du pays. Quand de telles accusations seront faites, elles seront l'objet d'une enquête et j'ai la conviction que vous pouvez en toute sécurité compter sur M. Walker, le digne représentant de votre comté, sur M. Bergevin, l'éloquent député de Beauharnois et les autres députés distingués qui m'entourent pour voir à ce que justice pleine et entière soit faite.

Je suis certain que vous comprenez que l'honneur et la réputation d'un homme public lui sont aussi chères à lui et à sa famille que peut l'être l'honneur de tout citoyen et qu'on ne saurait le condamner à la légère. Je connais l'honorable M. Turgeon depuis des années et j'ai suivi sa brillante carrière avec la plus grande satisfaction; sa vie publique et politique est exempte de toute tache, et je vous demande si cette brillante carrière ne suffit pas à lui conserver l'estime publique en dépit des atta-

ques d'un maître-chanteur Belge, dénoncé comme tel par la législature de la province à sa dernière session '

La campagne de calomnies à laquelle M. Bourassa s'est abaissé peut avoir quelque effet temporaire. Elle peut pour quelque temps causer des ennuis à l'hon, M. Turgeon, elle peut aussi détourner de l'arène politique certains hommes d'un caractère sensible qui craindraient d'être l'objet de pareilles calomnies, mais j'ai la ferme conviction qu'avec le temps, la vérité et la justice triompheront et quand ce jour viendra, je suis convaincu que la splendide administration de l'hon. M. Gouin et de son premier lieutenant l'hon. M. Turgeon recevra justice et que la réputation de ces deux hommes sortira intacte de la tempête de calomnies et d'injures qui passe en ce moment sur notre province.